



**PERMIS SPÉCIAL D'ARROSAGE
POUR NOUVEL AMÉNAGEMENT**

NOM DU REQUÉRANT : _____ Tél : _____

ADRESSE : _____

PÉRIODE D'ARROSAGE : _____

Conditions à respecter :

- L'arrosage est permis pour une période maximale de 7 jours consécutifs à la suite de la pose d'une nouvelle pelouse ou d'un nouvel aménagement paysager;
- Il est permis d'arroser entre 17h00 et 7h00;
- L'arrosage doit se limiter à la surface de terrain où la nouvelle pelouse ou le nouvel aménagement a été réalisé;
- L'obtention du permis est obligatoire et le carton doit être affiché sur la façade de l'immeuble concerné de façon à ce qu'il soit visible de l'extérieur pour toute la période du permis;
- Le permis est gratuit.

Je _____, soussigné(e) déclare que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du présent permis d'arrosage et au règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable. Le règlement prévaut sur le présent texte.

Date

Signature du requérant

Permis : APPROUVÉ

REFUSÉ

Date

Signature du fonctionnaire désigné

PERMIS RÉVOQUÉ LE _____

MOTIF DE RÉVOCATION _____

L'ARROSAGE DOIT CESSER IMMÉDIATEMENT

Date

Signature du fonctionnaire désigné